

L'environnement en Île-de-France

Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

Les déchets



La prévention des déchets

En 2011, la Région Île-de-France s'est engagée aux côtés de l'Ademe dans la mise en œuvre d'un plan d'actions régional pour la réduction des déchets, à l'horizon 2015 : lutte contre le gaspillage alimentaire, activités de remploi réutilisations, ressourceries, soutien de l'écoconception et de proximité.

Début 2013, la Région a eu en charge la mise en réseau et l'accompagnement des collectivités : 65 collectivités (communes, EPCI de collecte ou de traitement...) regroupant plus 76% de la population francilienne se sont lancées dans l'élaboration d'un programme local de prévention. Ces programmes sont des déclinaisons opérationnelles du plan régional de prévention qui définissent des actions concrètes pour réduire les déchets produits en regard d'objectifs précis.

Les déchets ménagers et assimilés

L'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA)

En matière de collecte au 1er janvier 2011, 88% des communes franciliennes représentant 56% de la population ont délégué (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un EPCI à fiscalité propre) cette compétence à l'une des 78 structures intercommunales assurant cette compétence. La coopération intercommunale pour la collecte est moins développée dans la région qu'à l'échelle nationale : la proportion des communes françaises ayant confié la collecte à un regroupement intercommunal atteint en effet 96%. En ce qui concerne le traitement, seules 5 communes assurent cette compétence de façon autonome pour 1,5% de la population francilienne. Ainsi, plus de 99% des communes ont délégué cette compétence à l'une des 30 structures intercommunales assurant le traitement dans la région.

Les DMA collectés en 2010

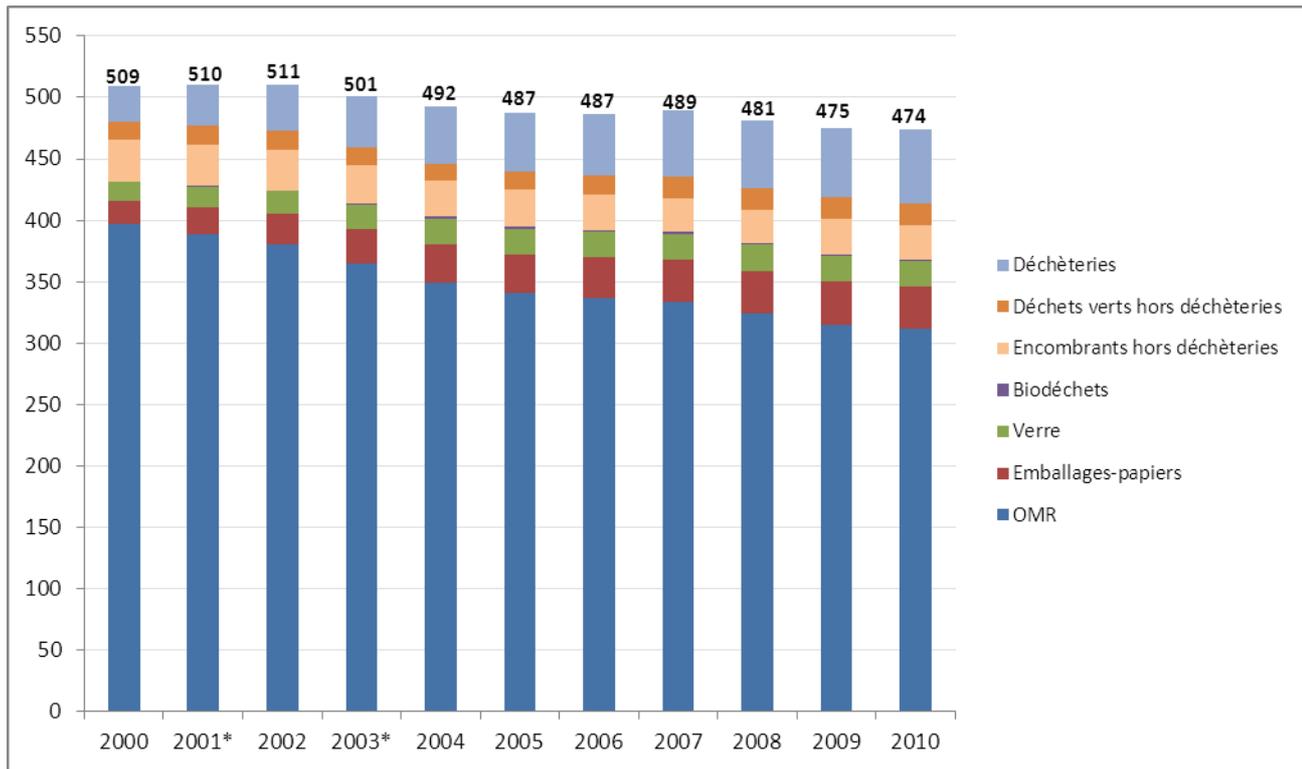
En 2010, 5,59 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés soit 474kg/hab/an. Les quantités globales collectées se maintiennent depuis le début de la décennie sur la région passant de 5 606 à 5 594 milliers de tonnes (-0.2%). En revanche, le ratio exprimant ces quantités en kilogramme par habitant et par an a diminué de 6% sur la période 2000-2010 passant de 506kg/hab/an à 474kg/hab/an. Cette diminution globale masque des évolutions contrastées selon les flux. Sur cette période, les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant ont diminué de 21%, ce qui peut en partie s'expliquer par la hausse de la collecte sélective (respectivement de 84% pour les emballages/papiers et de 33% pour le verre). La collecte de déchets verts s'est déployée sur cette même période (+25%), tout comme les apports en déchèterie dont le ratio a plus que doublé (+130%). Les quantités d'encombrants collectés hors déchèteries ont nettement diminué (-18%), corollaire du développement des déchèteries et des diminutions de service opérées par les collectivités (réduction des fréquences de collecte voire suppression du service).



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



Evolution des quantités de DMA collectés en Île-de-France 2000-2010 (en kg/hab/an)



* « extrapolation linéaire » pour 2001 et 2003

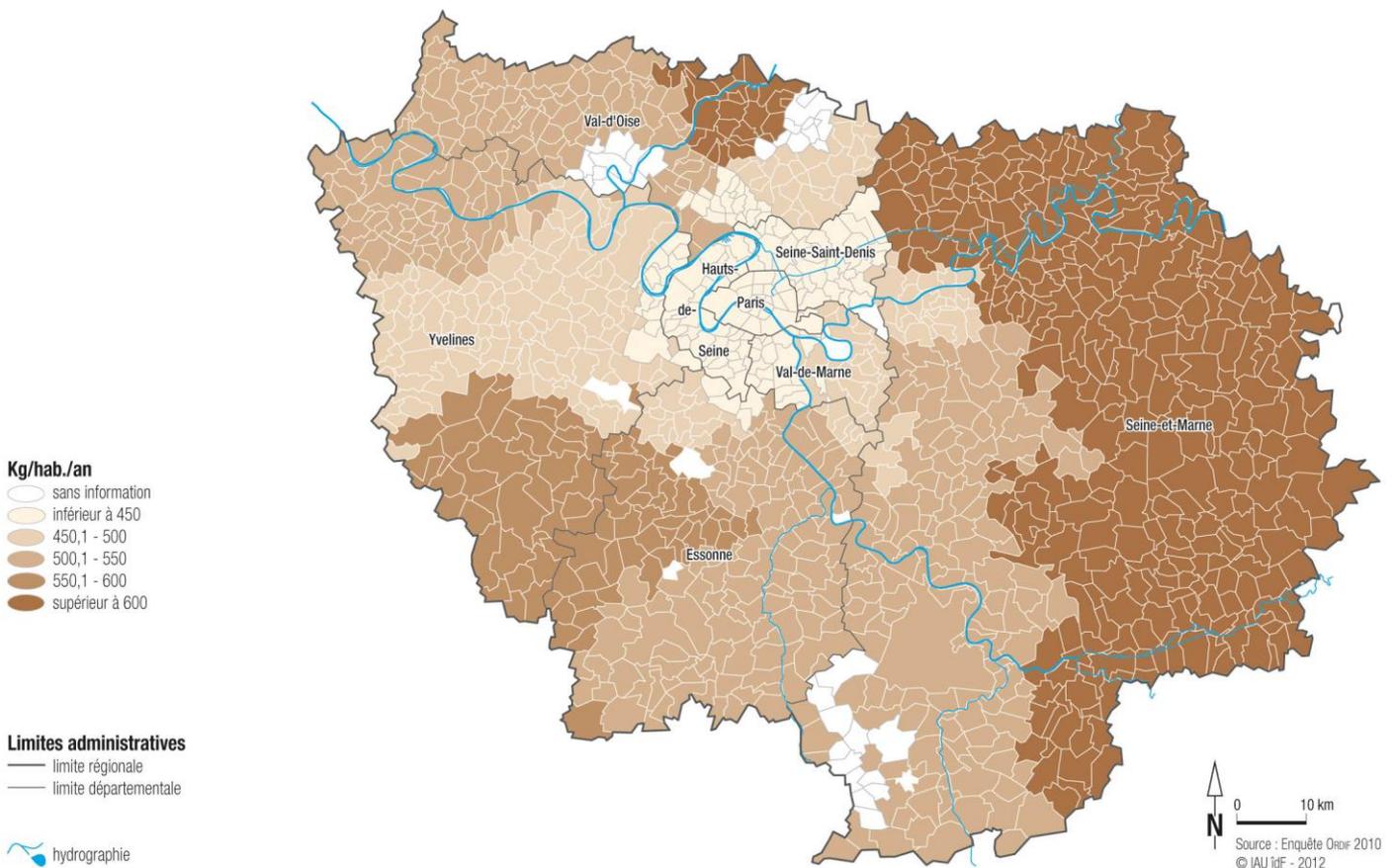
Source : Ordif

Parmi les spécificités franciliennes, on peut observer que :

- les apports en déchèteries sont plus faibles dans la région que dans le reste de la France (60 kg/hab/an en 2010 dans la région contre 184 kg en France en 2009). Cette tendance est structurelle. Elle est liée à la faible densité du parc de déchèteries (166 unités en 2010 soit une déchèterie pour 70 000 habitants contre une pour 14 000 en France) et une moindre mobilité des usagers (taux de motorisation des franciliens inférieur à la moyenne nationale) ;
- les quantités de recyclables secs collectés (emballages, journaux/magazines, verre) sont inférieures de près de 20 kg/hab/an en Île-de-France par rapport à la moyenne nationale (55 kg/hab/an contre 75 kg/hab/an) ;
- les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont plus élevées dans la région de part une plus forte présence de déchets assimilés, notamment en zone centrale.

La carte suivante présente les ratios des déchets ménagers et assimilés collectés à l'échelle des syndicats de traitement en 2010. On constate que les écarts sont relativement importants selon les syndicats puisqu'ils peuvent dépasser les 250 kg/hab/an selon les territoires. Les ratios les plus élevés se situent davantage en grande couronne qu'en zone centrale, ce qui peut en partie s'expliquer par des apports en déchèteries nettement supérieurs en grande couronne (104 kg/hab/an contre 26 kg/hab/an sur Paris et la petite couronne). D'une manière générale, le mode d'habitat collectif vertical prédominant en zone centrale génère moins de déchets verts et de bricolage.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2010



En 2010, en région Île-de-France :

- 56% des déchets ménagers et assimilés collectés ont été incinérés
- 11% enfouis dans un centre de stockage
- 18% ont bénéficié d'une valorisation matière (centres de tri et repreneurs pour matériaux)
- 8% ont été compostés
- 1% ont été méthanisés
- 5% correspondaient à des déchets de construction traités de façon spécifique.

Les capacités de traitement en Île-de-France

En 2010, les capacités de traitement autorisées du parc francilien des installations de traitement de déchets sont les suivantes. Ces installations reçoivent des déchets ménagers et assimilés ainsi que des déchets d'activités économiques.

- Usines d'incinération des déchets non dangereux (UIDND) : 3 959 900 tonnes (capacité technique estimée par les exploitants) sur 19 usines
- Installations de stockage de déchets non dangereux : 3 265 000 tonnes sur 10 installations
- Plateformes de compostage de déchets verts : 576 185 tonnes sur 34 unités
- Unité de compostage sur biodéchets collectés sélectivement : 13 000 tonnes sur 1 unité
- Unités de tri-compostage des ordures résiduelles : 242 500 tonnes sur 4 unités
- Usine de méthanisation : 100 000 tonnes sur 1 usine
- Centres de tri des collectes sélectives multimatériaux (hors verre) : 585 620 tonnes sur 19 centres sous maîtrise d'ouvrage publique. En ajoutant les centres de tri des déchets industriels banals et encombrants, on obtient un total de 69 centres avec une capacité autorisée minimale de 4 789 855 tonnes.

En tenant compte du tri des déchets des entreprises, ce sont 9 111 000 tonnes de déchets non dangereux qui ont été réceptionnées en 2010 dans les installations de traitement franciliennes.



Centre de valorisation énergétique Valène à Mantes-la-Ville (78).
Crédit photo : B. Raoux / IAU îdF

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ...

...EN GRANDE COURONNE

Incinération

- incinération (déchets non dangereux)
- maturation de mâchefers

Enfouissement

- stockage (déchets non dangereux)

Méthanisation et compostage

- tri-méthanisation-compostage
- ordures ménagères résiduelles
- compostage déchets verts
- compostage biodéchets
- tri-compostage
- ordures ménagères résiduelles (DM)

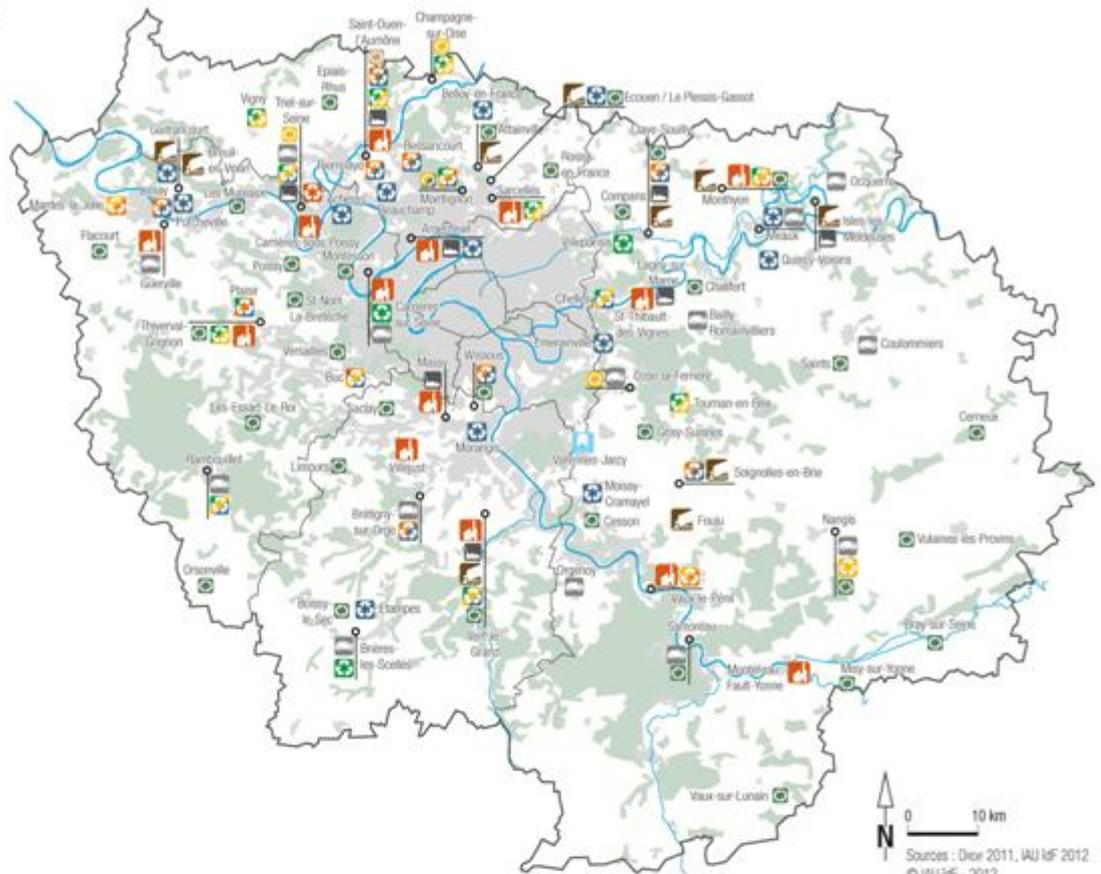
Centre de tri et quai de transfert

- tri/transfert collecte sélective (CS)
- tri/transfert encombrants
- tri/transfert déchets d'activités économiques (DAE)
- transit verre
- quai de transfert (DM, encombrants, CS, DAE)

Limites administratives

- limite régionale
- limite départementale

hydrographie



LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ...

...EN PETITE COURONNE

Incinération

- incinération (déchets non dangereux)

Méthanisation et compostage

- compostage déchets verts

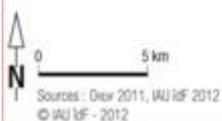
Centre de tri et quai de transfert

- tri/transfert collecte sélective (CS)
- tri/transfert encombrants
- tri/transfert déchets d'activités économiques (DAE)
- transit verre
- quai de transfert (DM, encombrants, CS, DAE)

Limites administratives

- limite régionale
- limite départementale

hydrographie



Les déchets dangereux

Le plan régional d'élimination des déchets dangereux (Predd) voté en 2009 a permis d'établir un état des lieux de la gestion des déchets dangereux en Île-de-France. Cet état des lieux a été mis à jour dans le cadre du suivi du plan pour les années 2009 et 2010. Ainsi en 2010 on observe les chiffres suivants :

- Production annuelle de déchets dangereux : 1 048 375 tonnes, dont :
 - o 238 157 tonnes de déchets issus des activités de traitement de l'eau et des déchets
 - o 351 365 tonnes de déchets issus des activités du BTP
 - o 299 981 tonnes de déchets issus des activités industrielles
 - o 29 445 tonnes de déchets diffus des ménages et des activités
 - o 129 428 tonnes de véhicules hors d'usage
- Déchets dangereux traités en Île-de-France : 998 877 tonnes, dont :
 - o 721 364 tonnes issues d'Île-de-France
 - o 277 513 tonnes de déchets non franciliens
- Capacités de traitement autorisées :
 - o Stockage : 400 000 tonnes pour 2 installations
 - o Traitement physico-chimique : 235 510 tonnes pour 6 installations
 - o Incinération : 175 000 tonnes pour 2 installations
 - o Traitement biologique de terres polluées : 410 000 tonnes pour 3 installations
 - o Evapo-condensation : 30 000 tonnes pour 1 installation
 - o Régénération : 2 installations pour les solvants, 1 installation pour les huiles usagées, 2 installations pour les résines échangeuses d'ions, 1 installation pour les fluides frigorigènes, 108 centres VHU (véhicules hors d'usage), 1 unité de broyage cryogénique. Plusieurs installations de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont également présentes en Île-de-France, cependant leur recensement n'est pour l'instant pas exhaustif.

Les déchets d'activités de soin

Le gisement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri) est estimé à environ 32 929 tonnes par an, dont plus de 80 % sont produits par les gros producteurs. En 2010, 30 793 tonnes ont été produites. Une partie des Dasri proviennent d'un sur-tri et pourraient être envoyés vers des filières de traitement des déchets non dangereux.

En 2010, environ 27 000 tonnes de déchets produits en Île-de-France y sont traités directement par incinération et 4031 tonnes après un prétraitement par désinfection. En 2010, environ 187 tonnes de Dasri franciliens sont incinérés hors Île-de-France. Par ailleurs, environ 2 350 tonnes ont été importées pour traitement en Île-de-France en 2010.

On dénombre en Île-de-France 1 ligne d'incinération spécifique pour les Dasri, 4 lignes de co-incinération des Dasri avec les DMA, et 3 désinfecteurs. La totalité des déchets désinfectés est par la suite envoyée en unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM).

Les déchets inertes (BTP...)

Les déchets de chantier du bâtiment et des travaux public faisaient jusqu'ici l'objet d'une planification départementale (circulaire du 15 février 2000). En application de la loi dite Grenelle 2, l'Île-de-France doit désormais se doter d'un plan régional, contrairement au reste du territoire national qui restera couvert par des plans départementaux.

Dans le cadre des travaux menés pour l'élaboration du plan régional de prévention et gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (Predec), les grands enjeux d'une planification régionale ont été dégagés à travers la concertation avec les différents acteurs concernés. Les déchets du secteur du BTP sont majoritairement non dangereux et un des principaux enjeux est le transport de pondéreux, sans oublier la consommation d'espace et le paysage.



Aire de stockage de matériaux de démolition à
Gennevilliers (92).

Crédit photo : B. Raoux / IAU idF

La production de déchets du BTP en Île-de-France en 2010

Type de déchets	Millions de tonnes	%
Déchets inertes (gravas, briques,...)	22,5	88,4%
Déchets non dangereux	2,6	10,2%
Déchets dangereux	0,35	1,4%
Total	25,45	100%

Source : Travaux des groupes experts pour l'élaboration du Predec

La part des déchets inertes tous secteurs confondus (près de 90%) est inférieure à la moyenne nationale (97 %), en raison de la prépondérance des activités de construction. En effet, la production de déchets inertes est de seulement 33 % dans le secteur du bâtiment, qui produit par ailleurs la plus grande partie des déchets de bois.

Avec ce dernier plan, l'ensemble de la planification des déchets (ménagers et assimilés, dangereux, activités de soin, chantier) est confié en Île-de-France au niveau régional. Cette exception française permet d'assurer une cohérence au niveau de l'agglomération centrale qui s'étend sur les 8 départements franciliens.

Les déchets d'activités économiques (DAE)

Les déchets d'activités économiques (DAE) sont, au sens du droit de l'environnement, les déchets non ménagers. Ce sont notamment tous les déchets produits par l'agriculture, les entreprises (industrie, commerce, services...), l'administration, les établissements de la fonction publique territoriale et d'Etat (santé et action sociale, enseignement...). Les déchets de certains secteurs sont étudiés indépendamment (BTP, agriculture, assainissement) et seuls le secteur de la défense et les organisations extraterritoriales (ambassades) semblent échapper à ce champ d'observation pour des raisons stratégiques.

La planification régionale exige un état des lieux de la production des déchets du territoire francilien. Les DAE franciliens ont été estimés pour l'essentiel, par extrapolation de données d'enquêtes en région (Ordif) et sur le territoire national (Insee). En 2010 le gisement de déchets non dangereux hors BTP s'élève à environ 6 millions de tonnes, pour près de 58 % produit par le commerce (gros et détail), 22% par l'industrie et 20% par le tertiaire. Les DAE non dangereux produits en Île-de-France sont composés à 11,8 % de métaux (automobile, produits métalliques), 24,4 % de papier/carton, 7,7 % de bois et 25,6% seulement de déchets en mélange.

Trois millions de tonnes sont actuellement suivies dans les différentes installations de traitement : compostage, tri, transit, incinération et stockage (donc hors récupération/recyclage). Un déchet sur trois reçu dans ces installations est un DAE et même 1 sur 2 dans les seuls centres de tri. Avec 1,3 million de tonnes, le stockage est la destination première des DAE en mélange (68%, contre 13 % en incinération directe), mais plus de 1 million de tonnes de DAE, passent par le filtre des centres de tri et de transit avant traitement ultime. Les centres de tri permettent par exemple d'extraire les papiers/cartons, le bois et les métaux. Les flux envoyés en récupération et recyclage sont encore mal connus car c'est un secteur hautement concurrentiel (négoce de matériaux).

Sources de la fiche

Ordif, Groupes experts Predec, rapports de suivi 2012 du Predd et du Predas, conseil régional

Pour en savoir plus

www.ordif.com

www.2.ademe.fr

www.iledefrance.fr

www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobilettag